

BLÉ

Contact

LETTRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 249 NOVEMBRE 2013

HUMEUR DE BLÉ

POUR UN PLAN DE COMPÉTITIVITÉ CÉRÉALES

Au-delà des raisonnements binaires qui président en France au traitement de la répartition des subventions de la PAC, deux réalités persisteront. La première est que, sur des marchés à contexte fortement concurrentiel, toute entreprise aussi douée économiquement mais moins aidée que ses rivales est vouée à perdre. La seconde est que, au terme des choix d'application de la nouvelle PAC faits d'un côté par la France et de l'autre par l'Allemagne, les subventions/hectare ramenées à la tonne de blé atteindront chez nous 10 à 15 € de moins qu'outre-Rhin. Or les arbitrages des acheteurs se font sur des écarts de prix bien moindres à qualité égale...

Le problème pour les céréaliers français ne porte pas, on l'aura compris, sur le montant en valeur absolue de ces subventions, mais sur le différentiel qui apparaîtra en la matière avec la concurrence.

L'AGPB a alerté la Commission européenne sur la validité, au regard du droit communautaire, d'une PAC s'appliquant de manière hétérogène à des exploitations comparables. C'est pourquoi aussi elle demande dans le même temps au Gouvernement la mise en œuvre d'un Plan de Compétitivité Céréales qui permette le renforcement des exploitations céréalieres autrement que par une concentration à grands pas et qui contribue aux performances de leurs filières.

MARCHÉS

LE BLÉ FRANÇAIS AFFICHERA DAVANTAGE SES PROTÉINES

La filière céréalière française a élaboré au sein de l'interprofession Intercéréales¹ un accord visant à ce que la teneur en protéines des grains soit affichée dans les contrats de vente de blé tendre (entre agriculteurs et organismes de collecte des céréales, entre ces derniers et les utilisateurs, à savoir les industriels de la transformation des grains et les exportateurs). Après avoir été formellement approuvé par l'interprofession, cet accord sera soumis aux Pouvoirs publics pour extension, l'objectif étant qu'il entre en vigueur au 1^{er} juillet 2014, date de démarrage de la campagne céréalière 2014-15.

Longtemps secondaire pour une bonne commercialisation du blé français, la mise en avant du taux de protéines dans les contrats s'impose désormais. Elle est voulue par l'augmentation des exigences des industriels et par la concurrence croissante que rencontre la France à l'exportation face à une offre des pays de la mer Noire (Russie, Ukraine, Kazakhstan, Roumanie) dont la qualité s'améliore, en particulier sur le plan de la teneur en protéines.

¹ Producteurs de céréales, coopératives, négociants en grains, meuniers, fabricants d'aliments du bétail, amidonniers.

RESPECT'IN, PREMIÈRE MARQUE DE BLÉ, ORGE ET MAÏS À VOIR LE JOUR

Le groupe coopératif champenois VIVESCIA, l'un des plus importants en France, a présenté le 6 novembre à la presse RESPECT'in, marque de blé, d'orge et de maïs qui va apparaître à court terme sur des emballages de pain, de biscuits, de céréales pour petit déjeuner, ainsi que sur des packs de bouteilles de bière. Première du genre, cette marque est le prolongement d'une démarche éponyme d'agriculture durable développée depuis 2009. Ainsi repose-t-elle sur un cahier des charges qui engage les agriculteurs sur des résultats dans des domaines tels que la qualité sanitaire, l'état de l'eau, la gestion des sols, la biodiversité, la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre.

RESPECT'in voit le jour alors que le consommateur français focalise de plus en plus sur la composition des produits, leurs lieux de fabrication, leur traçabilité et cherche en premier lieu des assurances en ces matières auprès des associations de consommateurs et des agriculteurs, très souvent via Internet.

La fréquentation du site Internet RESPECT'in, qui offre de multiples témoignages d'agriculteurs sur leurs pratiques, semble confirmer ces tendances : créé au printemps, il reçoit maintenant 270 000 visiteurs différents par mois, un succès de communication susceptible de rendre d'autant plus visible la marque RESPECT'in aux yeux des consommateurs et, comme le souhaite VIVESCIA, de favoriser son adoption par d'autres organismes de mise en marché de céréales.

ENVIRONNEMENT

LES RÈGLES DE FERTILISATION EN DÉBAT AU DANEMARK

Au Danemark, le Gouvernement étudie les propositions de la Commission Natur og Landbrug (Nature et Agriculture), créée à son initiative en mars 2012. Celle-ci a eu pour mission de réfléchir à des flexions de la réglementation qui permettent de concilier au mieux intérêts de l'agriculture et protection des eaux.

Due à des restrictions de fertilisation azotée sans égales en Europe, la faiblesse de la teneur en protéines des céréales – tout particulièrement du blé – est au centre des débats. Les éleveurs de porcs danois, qui pour beaucoup cultivent des céréales destinées à leurs animaux, mettent en avant que cette perte de qualité conduit à importer d'autant plus de soja des Amériques. Ils expliquent également que la sous-fertilisation à laquelle ils sont astreints les prive de rendements céréaliers plus élevés, d'où importations de substitution là aussi. Selon des travaux de l'Université d'Aarhus et du Centre de recherche danois du porc, un assouplissement des règles de fertilisation permettrait d'amoindrir les importations de soja de 25 %. Pour l'Université d'Aarhus, les rendements céréaliers pourraient augmenter de 3 à 5 quintaux/hectare.

Dans ce contexte, la Commission Natur og Landbrug propose notamment de différencier des zones de réglementation en fonction de la distance avec les cours d'eau et de laisser plus d'initiative à l'agriculteur pour maîtriser sa gestion de l'azote.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

FILIÈRES

DE PLUS EN PLUS DE « MADE IN FRANCE » DANS NOS ESSENCES, MAIS GARE AUX TAXES

Le super SP 95-E10, essence au bioéthanol produit à partir de blé, maïs et betterave, a continué sur les douze derniers à accroître ses parts de marché en France. Ses ventes en volume ont progressé de 23,8 % tandis que le marché des essences reculait globalement de - 3,9 %.

En octobre, 39,3 % des stations-service en France distribuaient de l'essence au bioéthanol SP 95-E10, au lieu de 35,2 % en octobre 2012. Et sur ces stations, 7 sur 10 ne proposaient plus le super sans bioéthanol SP 95. D'après des données officielles, la grande distribution vendait fin octobre le SP 95-E10 à 3,5 centimes de moins que le SP 95 et les compagnies pétrolières à 6,3 centimes de moins.

La marge de progression du SP 95-E10 est importante : une enquête IPSOS réalisée récemment a fait apparaître que les automobilistes l'utiliseraient davantage s'ils étaient mieux informés sur l'infériorité de son prix, sur ses vertus écologiques, sur sa compatibilité avec leur véhicule et sur sa part de « made in France » du fait de son contenu en bioéthanol. Encore faut-il éviter de taxer ce carburant de manière incohérente. Or, le projet de loi de Finances pour 2014 prévoit de soumettre à la Contribution climat-énergie sa partie bioéthanol malgré sa neutralité en termes d'émission de gaz à effets de serre (pour leur croissance, les plantes dont est issu le bioéthanol retirent du CO₂ de l'atmosphère).

LES GAZ DE SCHISTE NE FERONT PAS OBSTACLE À LA CHIMIE DU VÉGÉTAL

Favorisé par la raréfaction du pétrole, l'essor de la Chimie du végétal peut-il être freiné par le développement de l'exploitation des gaz de schiste, hydrocarbure non conventionnel ?

En partie seulement, a-t-il été affirmé lors du Plant Based Summit, le congrès des produits issus du végétal tenu à Paris les 19 et 20 novembre et pendant les Entretiens du Pôle de compétitivité IAR (cf. article ci-après). Certes, les gaz de schiste sont annoncés comme une source importante et peu coûteuse d'énergie primaire et ils sont susceptibles de rendre la pétrochimie nord-américaine très compétitive sur quelques grands segments tels que la chimie de l'éthylène ou des engrais azotés. Toutefois, ils impactent peu la chimie basée sur les hydrocarbures à chaîne plus longue (molécules dont la structure contient plus d'atomes de carbone), sur laquelle peuvent se positionner les produits issus du végétal. Les opportunités sont donc nombreuses.

Exemple parmi d'autres, le butadiène, molécule utilisée pour des fabrications de masse telles que pneus, nylon et vernis, pourrait provenir de plus en plus de substituts végétaux : grains de céréales dans un premier temps (plus précisément, sucres qui en sont extraits), puis matières premières ligno-cellulosiques – paille ou autres – lorsque les techniques pour les dégrader en sucres fermentescibles comme les sucres de céréales auront gagné en compétitivité.

CHIMIE DU VÉGÉTAL : ÊTRE À ARMES ÉGALES POUR POUVOIR INVESTIR LOCALEMENT

Lors des Entretiens du Pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources (IAR) des régions Picardie et Champagne-Ardenne, les 6 et 7 novembre, des experts de tous pays ont débattu sous des angles variés de la valorisation industrielle de la biomasse en chimie du végétal.

À cette occasion, tout en rappelant les efforts de recherche-développement accomplis en la matière dans les deux régions et les implantations d'usines qui s'en sont suivies localement, le président d'IAR s'est alarmé du décalage entre l'interdiction en Europe de subventionner des investissements industriels et ce qui se pratique ailleurs dans le

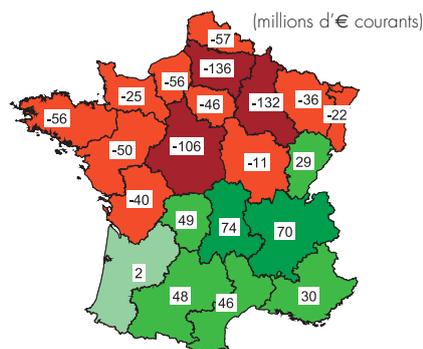
monde. Il a précisé son propos en évoquant la déconvenue rencontrée avec la société Bioamber : après avoir bénéficié de recherches conduites en Champagne et monté une unité de démonstration près de Reims pour mettre au point un processus de fabrication d'acide succinique à partir de sucres de céréales et de betteraves, Bioamber a décidé de construire une unité industrielle... en Ontario. Cette province canadienne a en effet offert de financer la moitié de l'investissement. Cette déconvenue n'est malheureusement pas la seule, dans le genre et d'autres endroits dans le monde – par exemple, les États-Unis, pour partie, et la Malaisie – sont eux aussi très accueillants pour des implantations en chimie du végétal. IAR demande à Bruxelles de revoir sa position, au moins en ce qui concerne des secteurs très innovants.

INFOCHIFFRES

PAC : REDÉPLOIEMENT D'AIDES NORD-SUD PAR TRANSFERTS ENTRE PRODUCTIONS...

Dans le cadre de la nouvelle PAC, la France privilégiera l'élevage au détriment des cultures végétales. Sur un plan géographique, ce choix aboutira à une nette différenciation nord-sud entre les régions où le total des aides de la PAC à la production va baisser et celles où il va augmenter (carte ci-dessous).

Aides de la PAC toutes productions : par région, évolution des versements en 2019 par rapport à 2011

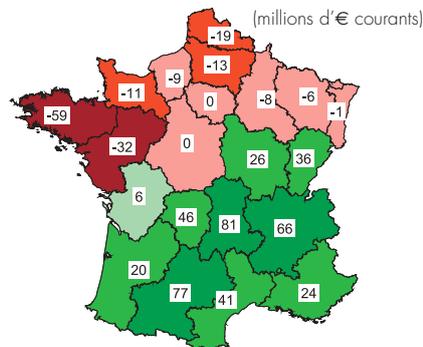


Source : ARVALIS d'après RICA, estimation provisoire

... ET AUSSI PAR TRANSFERTS AU SEIN DE L'ÉLEVAGE

Dans le redéploiement nord-sud des aides voulu par la France dans le cadre de la future PAC, les exploitations laitières de l'ouest et du nord de la France, ainsi que des exploitations de polyculture-élevage de l'est du pays seront elles aussi contributrices, comme l'illustre la carte ci-dessous.

Aides de la PAC aux productions d'élevage : par région, évolution des versements en 2019 par rapport à 2011



Source : ARVALIS d'après RICA, estimation provisoire

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLé CoNTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB.
Reproduction autorisée avec mention de la source
BLé CoNTACT -AGPB.